

COUPE

De

GIRONDE

de

BMX

2010

Règlement

REGLEMENT de la COUPE de GIRONDE de BMX 2010

Article I PRESENTATION

La Coupe de Gironde s'organisera sur 3 manches sous la responsabilité du Comité de Gironde de Cyclisme représenté par la COMMISSION BMX DEPARTEMENTALE.

Article II PARTICIPANTS

La Coupe de Gironde est accessible à tout pilote détenteur d'une licence délivrée par la FFC.

Article III RECOMPENSES

- a) les trois premiers de chaque catégorie et groupe seront récompensés à chaque course par le club organisateur.
- b) L'organisateur pourra éventuellement augmenter cette dotation.
- c) Tout pilote engagé dans une catégorie marque les points de la place qu'il obtient le jour de l'épreuve suivant le barème national lié au programme national de gestion des courses.
- d) En cas d'égalité les pilotes seront départagés par les points de la dernière manche.
- e) Lors de la dernière manche, le classement général de La Coupe donnera lieu à une remise des récompenses aux trois premiers.

Article IV SECRETARIAT DE COURSE

Chaque club organisateur sera chargé de gérer en totalité l'administration de la compétition (paramétrage de la course, saisie des engagements et des résultats) avec le matériel fourni par le comité d'Aquitaine. Voir le cahier des charges pour plus de précisions.

Article V CATEGORIES

Les catégories sont les suivantes (détails en annexe) :

Vingt pouces garçons :

- Poussins 1 et moins 2003 et après
- Poussins 2 2002
- Pupilles 1 2001
- Pupilles 2 2000
- Benjamins 1 1999
- Benjamins 2 1998
- Minimes 1 1997
- Minimes 2 1996
- Cadets sauf qualifiés en Coupe de France 1995-1994
- Juniors et cadets qualifiés en Coupe de France 1993-1992 et 1995-1994 (qualifiés)
- 19 – 29 ans 1981 - 1991
- 30 ans et plus 1980 et avant

Vingt pouces filles :

- Benjamines et moins 1998 et après
- Minimes et plus 1997 et avant

Cruisers garçons et filles :

- Moins de 30 ans 1981 et après
- 30 à 39 ans (Caté 3) 1971-1980
- 40 ans et plus (vétérans) 1970 et avant

Attention :

Si une catégorie comporte moins de quatre engagés, elle ne sera pas courue, les pilotes de ladite catégorie ne courront donc pas, même dans une autre catégorie, mais pourront être remboursés de leurs engagements.

Article VI SURCLASSEMENTS

- Les pilotes pourront demander un surclassement, sauf pour les catégories filles.
- La demande doit être rédigée par le responsable de club par écrit 15 jours avant la première manche auprès du Conseiller Technique et Sportif et sera valide pour la totalité des manches de la compétition.

Les pilotes nationaux et élites seront automatiquement et obligatoirement classés en catégorie 19-29

Les pilotes cadets présents sur la liste nationale des pilotes experts (qualifiés en Coupe de France) seront automatiquement et obligatoirement classés en catégorie Juniors.

Article VII DEROULEMENT DES COURSES

Le timing de course sera établi par le responsable du jury ou des arbitres et affiché dès 9 heures le jour de la compétition. Le film de course devra suivre autant que possible le déroulement indiqué annexe II.

Article VIII ENGAGEMENTS

- a) Les engagements accompagnés des droits de participation suivant tarif en vigueur **devront parvenir avant le samedi 20 h 00** précédent la course à **l'administrateur de course déclaré sur le Bulletin Officiel Cyclisme**.
- b) Ils devront être rédigés sur le bulletin officiel de la C.D.B.M.X. qui sera distribué aux clubs et disponible au comité. Aucun engagement ne pourra être pris en compte si ces critères ne sont pas respectés.
- c) Un pilote engagé qui ne participe pas à l'épreuve, sera remboursé par le club organisateur, à condition qu'il présente un certificat médical postérieur à la date limite d'engagement au coordinateur, le jour de l'épreuve, éventuellement par le responsable de son club.
- d) Tout responsable de club doit, le samedi précédant la compétition, contrôler la bonne inscription de ses pilotes sur la liste « inscriptions par club » disponible sur le site Internet du comité d'Aquitaine :

www.aquitaine-velo.com

et signaler avant le **vendredi** soir 18h précédant la compétition toute anomalie au secrétaire.

- e) Aucune demande de correction ne sera prise en compte le jour de la course.
- f) L'accès à l'administration de course sera réservé aux seuls référents, licencié FFC, notifié sur la feuille d'engagement du club. Un badge devra leur être fourni à cet effet par le club organisateur.

Article IX EQUIPEMENTS

- La mousse de potence est obligatoire, ainsi que la plaque latérale de cadre porte-numéro (en plus de la plaque de guidon)

Article X AUTRES

- Tout pilote engagé est censé connaître le présent règlement.
- Pour tout point non indiqué au présent règlement, se référer au règlement national.

ANNEXE COUPE de GIRONDE de BMX 2009

Annexe I DEROULEMENT DES COMPETITIONS

Le déroulement de la course devra se conformer autant que possible à la séquence suivante :

- **10h** : Essais contrôlés Bloc 1 et 2
- Manches de qualification bloc 1 et 2
- Quarts, demi et finales bloc 1 et 2
- **13h** : coupure
- Remise des récompenses Bloc 1 et 2
- Essais contrôlés bloc 3
- Manches de qualification bloc 3
- Quarts, demi et finales bloc 3
- Remises des récompenses bloc 3

Annexe III DEROULEMENT DES ESSAIS

Les essais libres et contrôlés se dérouleront par blocs, les pilotes devront obligatoirement avoir une pastille de 2,5 cm de diamètre collée en haut et à gauche de la couleur suivant sur leur plaque :

Bloc 1 : Cruisers, pas de pastille

Bloc 2 : Benjamins et moins 20'', pastille rouge

Bloc 3 : minimes et plus 20'', pastille verte.